

# Procedure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2011/2876(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur le cas de Rafah Nashid en Syrie		
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général		
Zone géographique Syrie		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
27/10/2011	Résultat du vote au parlement		
27/10/2011	Débat en plénière		
27/10/2011	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0476/2011</a>	Résumé
27/10/2011	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2011/2876(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0565/2011</a>	25/10/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0566/2011</a>	25/10/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0567/2011</a>	25/10/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0568/2011</a>	25/10/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0569/2011</a>	25/10/2011	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0570/2011</a>	25/10/2011	EP	

Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B7-0565/2011</a>	25/10/2011		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T7-0476/2011</a>	27/10/2011	EP	Résumé

## Résolution sur le cas de Rafah Nashid en Syrie

---

Le Parlement européen a adopté par 63 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions, une résolution sur le cas de Rafah Nashid en Syrie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, ECR, Verts/ALE et GUE/NGL.

La résolution condamne fermement l'arrestation et l'emprisonnement arbitraires de Rafah Nashid par les autorités syriennes. Rafah Nashid, première femme psychanalyste à exercer en Syrie et fondatrice de l'École de psychanalyse de Damas, a été arrêtée et emprisonnée arbitrairement le 10 septembre 2011 à l'aéroport de Damas par des agents des services de renseignement. Elle est connue pour traiter les victimes de traumatismes psychologiques, ainsi que pour son engagement en faveur du dialogue entre tous les Syriens.

Mme Nashid se rendait à Paris auprès de sa fille sur le point d'accoucher, lorsqu'elle a été emprisonnée sans qu'aucun chef d'accusation n'ait été prononcé, et initialement mise au secret. Le 14 septembre 2011, elle a été accusée «d'activités susceptibles de déstabiliser l'État», et le juge a refusé de la libérer sous caution. Qui plus est, Mme Nashid, âgée de 66 ans, se trouve dans un état de santé précaire.

Le Parlement invite les autorités syriennes à libérer immédiatement et sans condition Mme Nashid pour raisons médicales et humanitaires, et à garantir sa sécurité physique et son retour dans sa famille sans plus tarder.

Les autorités syriennes sont invitées à : i) autoriser les organisations humanitaires et les médecins à traiter les victimes de violences, à leur donner accès à toutes les régions du pays et à leur permettre de pratiquer leur activité légitime et pacifique sans harcèlement judiciaire; ii) respecter les normes et les engagements internationaux en matière de droits de l'homme qui garantissent la liberté d'opinion et d'expression.